



# BULLETIN D'INFORMATION

## Printemps 2013

### Décisions du conseil du 13 décembre 2012

**Présents :** MM BERNARDIE, CARPENTIER, COSTE, SOLEILHAVOUP, GODART, GODIGNON, JUGIE, MEDINA, VIALLE, MMES DUBAYLE MERAUD, ROCHETTE, POMPIER.

**Absents excusés :** MM DUNETON, MME DEGAS - **Secrétaire de séance :** Mme ROCHETTE

#### Délibérations :

Reconversion du court de tennis en terrain multisports: [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur le Maire fait état de notre court de tennis qui date depuis plus de 20 ans, il propose de le reconverter en terrain multisports. Il précise qu'il est situé dans un secteur dédié au sport (terrain de rugby, boulodrome) et à proximité immédiate d'une aire de camping-car. Il précise également qu'il pourra servir aux élèves de notre école (44 élèves). Il propose au conseil municipal de lancer une étude.

Frais de scolarité des élèves extérieurs à Dampniat - Maternelle et Primaire: [Adoptée à l'unanimité]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant des frais de scolarité aux résidents extérieurs à la Commune de Dampniat : école maternelle à 900 € par enfant et école primaire à 400 € par enfant

Médecine préventive: [Adoptée à l'unanimité]

Cette mission obligatoire est exercée par le Centre de Gestion de la Corrèze qui a conclu un nouveau marché de médecine préventive avec la Mutualité Sociale Agricole, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de deux ans et pour un coût de 98€ par agent. Il est décidé d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze.

Participation au financement « Classe Découverte 2013 » Ecole de Dampniat: [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 25 septembre sur un projet de classe découverte de 8 jours à Chamonix, au profit des élèves de l'école de Dampniat. Il précise que cette sortie n'est plus envisageable car le centre en question ne prend pas les élèves de grande section de maternelle. Il rappelle que la participation de la Commune était de 140,40 € par enfant. Monsieur le maire énonce un nouveau projet de classe découverte, de 5 jours dont 4 nuits au Lioran, du 13 mai au 17 mai 2013, au profit des élèves de l'école de Dampniat. Le montant total serait de 255 € par élève tout compris, nous avons actuellement 45 élèves. Il est décidé de financer cette sortie à hauteur de 140 € par élève.

Prix des repas pour le personnel de la cantine scolaire: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire propose au Conseil Municipal de fixer un prix de repas pour les agents de la cantine scolaire. Le CM décide à l'unanimité de fixer le prix du repas à 4.40 €, révisable en fonction des coûts et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ligne de trésorerie 2013: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire présente les différentes propositions reçues pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant maximum reconduit à 150 000 € :

Caisse d'Epargne : T4M + 2 % - Commission d'engagement : 0.20 % avec une commission de non utilisation de 0.25%

Crédit Agricole : T4M + 2 % - Commission d'engagement : 0.25 %

Banque postale : pas de réponse

Le CM retient la proposition du Crédit Agricole de 150 000 € - taux T4M + 2 % - Commission d'engagement : 375 €.

Frais de scolarité commune de Malemort 2011/2012: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire informe le Conseil de l'envoi du décompte des frais de scolarisations d'enfants de Dampniat scolarisés à Malemort au cours des années 2011/2012, pour un montant de **20 338.32 €**. Cela concerne 12 enfants en maternelle et 6 en primaire.

Contrat Enfance Jeunesse 2011: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle les termes de la délibération prise le 3 décembre 2008 sur le dossier du contrat intercommunal Enfance/Jeunesse 2008/2011, permettant de garantir la maîtrise budgétaire de cette opération pour la commune. Il précise qu'après plusieurs réunions de concertation, le maire de Malemort propose aux communes concernées une participation financière annuelle forfaitaire pour l'accès à l'accueil des enfants de nos communes à la maison de l'Enfance et au Centre de Loisirs de Malemort, pour la commune de DAMPNIAT, cette participation est fixée pour l'année 2011 à la somme de **27 393.37 €** Cela concerne 51 enfants pour 1123 jours.

Redevance d'occupation du domaine public par France Telecom: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire soumet à l'examen du Conseil Municipal les dispositions de l'article relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévues par les articles L47 et L48 du code des Postes et Télécommunications définissant le barème applicable pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public.

Le CM décide d'approuver la proposition de France Télécom Unité Infrastructure pour la mise en application du barème maximum pour le calcul et le paiement de la redevance d'occupation du domaine public sur notre commune et sollicite le versement de cette redevance au titre de l'année 2011 pour un montant de 1298,66€

Révision des loyers Palulos au 1<sup>er</sup> janvier 2013 - Logements A et B du Presbytère: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire donne lecture du courrier du 28 novembre 2012 de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze fixant à 2.15 % le taux maximum d'actualisation à pratiquer pour les loyers « Palulos » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Après délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les loyers et charges des deux logements A et B de l'ancien Presbytère du montant maximum autorisé, soit 2.15 % :

**Logement A Loyer :** 311.14 € + 2.15 % = **317,83 €**/ mois - Montant des charges : 66.00 € + 2.15 % = **67,42 €**/ mois

**Logement B Loyer :** 311.14 € + 2.15 % = **317,83 €**/ mois - Montant des charges : 107.09 € + 2.15 % = **109,39 €**/ mois

Reliure des registres d'Etat Civil 2003-2012: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire informe de la nécessité de faire relier en janvier prochain les 3 registres d'Etat Civil pour la période 2003-2012. Trois sociétés ont été consultées : Les ateliers Gaillard pour un montant de 385,11 € TTC, Fabrègue Duo pour un montant de 502,32 € TTC et La Reliure du Limousin pour un montant de 569,74 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition des Ateliers Gaillard pour la reliure des 3 registres d'Etat Civil 2003-2012 pour un montant de 385,11 € TTC

Participation financière au CDAD: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) nous demandant si nous souhaitons devenir membre de droit et participer financièrement. Le maire, suite à l'assemblée générale du 5 décembre 2013, fait une présentation de la structure et fait état des comptes de résultat 2012 ainsi que du Budget primitif 2013. Il propose au conseil municipal de conventionner avec le CDAD et de participer pour un montant de 50€.

**Décisions du conseil du 13 Février 2013**

**Présents :** MM BERNARDIE, CARPENTIER, COSTE, DUNETON, SOLEILHAVOUP, JUGIE, MEDINA, VIALLE, MMES DUBAYLE, MERAUD, ROCHETTE,

**Absents excusés :** Mmes et M DEGAS, POMPIER, GODART et GODIGNON. **Secrétaire de séance :** Mme MERAUD

**Délibérations :**

Fusion extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Brive:

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales vise le triple objectif d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre, de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants et de simplifier l'organisation territoriale par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, une proposition de fusion et ou d'extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Brive la Gaillarde et des communautés de communes les Portes du Causse, de Vézère-Causse, de Juillac-Loyre-Auvézère, de l'Yssandonnais avec extension aux communes de Donzenac, Estivaux, Sadroc, Saint-Bonnet-l'Enfantier, Saint-Pardoux-L'Ortigier (membres de la communauté de communes des 3A : A20 : A89 : Avenir) et aux communes isolées de Ayen et Segonzac a été soumis, pour avis, aux membres de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 20 septembre 2012.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2012, cette commission a émis un avis favorable à la fusion et l'extension de la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le préfet demande au conseil municipal de se prononcer pour accord sur ce projet conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010.

Après l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote à 1 contre, 2 abstentions, 8 pour.

Dissolution du SIVU du centre de secours de Brive: [Adoptée à l'unanimité]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 16 décembre 2010, une intention de dissoudre le SIVU a été soumise pour avis aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 20 septembre 2012. Lors de sa réunion du 17 décembre 2012, cette commission a émis un avis favorable à la dissolution du SIVU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le préfet demande aux conseils municipaux de se prononcer pour accord sur ce projet conformément à l'article 61 de la loi du 16 décembre 2010.

Après exposé du maire et après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord sur la dissolution du syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Conseil Municipal n'est pas en mesure de délibérer sur la répartition des actifs et de la dette.

Renouvellement convention d'adhésion à la fourrière de Brive: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire précise que la convention avec la fourrière de Brive prend fin au 31 décembre 2012 et que nous avons obligation soit d'en posséder soit de conventionner avec une commune en possédant une. Le CM accepte de reconduire cette convention avec la fourrière de Brive qui sera conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016 pour une participation annuelle de 1 € par habitant.

Convention de mission ATESAT (mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour raisons de solidarité et d'aménagement du territoire): [Adoptée à l'unanimité]

Le Conseil Municipal, considérant que la mission ATESAT actuellement assurée par la DDT est arrivée à son terme, considérant que la commune peut au terme de l'arrêté préfectoral susvisé continuer à bénéficier de cette prestation fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Il est décidé de confier, pour un an, à la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze, une mission d'assistance technique pour un montant de 190€.

Contrat d'entretien des cloches de l'église: [Adoptée à l'unanimité]

Le contrat d'entretien des cloches de l'église doit être reconduit. Le maire présente la proposition du contrat d'entretien de l'entreprise CESSAC, 6 Impasse des Combes 19270 USSAC, spécialiste en ce domaine pour 122 € HT par an.

Ce contrat est établi pour une durée d'un an à compter du jour de la signature du souscripteur. Il pourra être reconduit dans la limite de 5 années. Soit du 13 février 2013 au 12 février 2017. Le Conseil Municipal approuve ce contrat.

Dépannage et entretien éclairage public 2012 – 2016: [Adoptée à l'unanimité]

Le contrat d'entretien et dépannage de l'éclairage public de la Commune est arrivé à son terme. Après consultation, les 3 offres reçues ont été examinées en CAO le 5 février 2013. La commission propose de retenir l'entreprise SDEL MASSIF CENTRAL pour 11 909 € HT, les deux autres entreprises étant à 15329€ et 15141€ HT. Le contrat d'entretien sera renouvelé d'année en année, par tacite reconduction dans la limite de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016, suivant le principe d'un marché à bon de commande. Le Conseil Municipal valide la proposition de la CAO.

Reconversion du court de tennis en terrain multisports: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle la délibération du précédent conseil municipal et après la réalisation d'une étude, propose de solliciter le concours de l'Etat et du Conseil Général de la Corrèze pour aider financièrement à la réalisation de cette opération. Le montant des travaux est estimé à la somme de 40 660 € HT, le projet de plan de financement de l'opération s'établit comme suit : Etat=12 198 € - Conseil général=18 297€ - Commune=10 165 € - TVA =7 969,36 €

Programme voirie 2013: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire donne lecture du programme de voirie 2013:

- Lot 1: Enduits tranche ferme pour un montant de 30 615 € et une tranche conditionnelle pour un montant estimé de 22 050 € soit un total de 52 665 € HT.
- Lot 2: Opération de sécurité (renforcement banquettes de route) pour un montant estimé de 5 165 € HT.

L'ensemble représente un coût de 57 830€ HT, avec 5% d'imprévu le coût serait de 60 721 € HT soit 72622€ TTC.

Le maire propose de solliciter le concours de l'Etat et du Conseil Général de la Corrèze pour aider financièrement à la réalisation de cette programmation. Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit : Etat=24 288 € - Conseil général=9 811 € - Commune=26 622 € - TVA=11 901,32€ date prévisionnelle de début des travaux: mai-juin 2013.

Equipement "école numérique" 2013: [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze en date du 16 janvier 2013 concernant le plan d'équipement numérique 2013. Il précise que dans le cadre de ce plan d'équipement, notre commune souhaite, en accord avec le directeur d'école, bénéficier d'équipements subventionnés par l'Etat et le Conseil Général. Il est décidé d'acquérir deux TBI, un par classe, pour un montant total de 3 698,03 € HT et de demander les subventions correspondantes.

Participation de la commune au financement de la garantie maintien de salaire: [Adoptée à l'unanimité]

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Il prévoit que les collectivités peuvent apporter leur participation, soit au titre du risque « santé » (mutuelle), soit au titre prévoyance, garantie maintien de salaire ou soit au titre de ces deux risques.

Le conseil municipal a retenu de participer par labellisation au financement de la garantie maintien de salaire des agents de la Commune à hauteur de 10 € de la part salariale, rentrant dans le calcul de la rémunération, et portée sur le bulletin de salaire en brut soumis à cotisation, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le comité technique paritaire a émis un avis favorable à l'unanimité le 29 janvier 2013.

Modification des rythmes scolaire pour la rentrée 2013: [Adoptée à l'unanimité]

En application du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, le conseil Municipal décide le passage à la semaine de 4.5 jours d'école à compter de la rentrée 2013.

Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire de remplacement: [Adoptée à l'unanimité]

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires titulaires territoriaux indisponibles, après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoins des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles
- de charger le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil

Ratio d'avancement de grade 2013: [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire précise qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique Paritaire en date du 29 janvier 2013.

Il est décidé de fixer le taux à 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

Régime indemnitaire 2013: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire fixe le montant de l'enveloppe indemnitaire 2013 à 13 279,14 €.

En application des nouveaux textes, le CM décide la suppression de l'IEMP et d'attribuer l'IAT 2013 suivant :

Grade	Montant référence	Coef	Temps travail	Total
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	464.30	8	35/35	3714.40
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	449.29	4.1	25/35	1 315.78
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	449.29	5.6	35/35	2 516.02
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	449.29	5.6	28/35	2 012.81
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	449.29	4.6	28/35	1 658.39
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	449.29	4.6	35/35	2 066.73

Mise en sécurité chemin de Laval: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire informe le conseil municipal de l'effondrement, suite aux mauvaises conditions météorologiques, du mur de soutènement de la voirie de Laval.

Le maire précise qu'il est actuellement impossible d'accéder en véhicule à ce hameau et qu'il a consulté trois entreprises afin d'obtenir des devis de réparation et donne lecture de ces derniers. Il propose de choisir l'entreprise JAYLE, qui est à la fois la moins-distante et à même de réaliser rapidement les travaux, le montant s'élève à 7 720 € HT soit 9 933,12 € TTC

Plan de financement : Etat 40% soit 3088 € - Commune 4632 € - TVA: 1 513,12€

**Décisions du conseil du 10 avril 2013**

**Présents :** MM BERNARDIE, CARPENTIER, COSTE, DUNETON, JUGIE, VIALLE, MMES MERAUD, ROCHETTE, GODART.

**Absents excusés:** MM GODIGNON, MEDINA, SOLEIHAVOUP, MMES DEGAS, DUBAYLE et POMPIER.

**Pouvoir :** M. SOLEIHAVOUP donne tous pouvoirs à M. CARPENTIER **Secrétaire de séance :** Mme ROCHETTE

**Délibérations :**

Choix de l'entreprise programme "voirie 2013":

Le conseil municipal a inscrit un programme de réfection de voirie pour l'année 2013

- lot 1-enduits: Pour la restauration des voiries du Peuch, de Roanne, La Francie, le Moulin du Pré, Lacoste, le Pas des Vignes, la Jubertie, la Fontgrande, les Pèges, le Bos Viel, Claredent et la place de cimetière et la création de voirie à la Borie Basse et Taurisson pour l'accessibilité suite à de nouvelles habitations..

- lot 2-travaux de mise en sécurité: Pour les voiries de Claredent et de la Vaurie

Les dossiers de consultation ont été établis par la DDT et le maire. Les cinq offres reçues pour le lot 1 et les trois pour le lot 2 ont été examinées en Commission d'Appel d'Offre le 8 mars 2013.

Pour le lot n°1 : Ets Colas, Ets Siorat, Ets Eurovia, Ets ATS, Ets Pouzol et pour le lot n°2 : Ets Eurovia, Pouzol et Jayle Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offre, le CM décide d'attribuer le lot n°1 à l'entreprise Pouzol pour 52 346,50 € HT (6 voix pour et 4 voix contre) et d'attribuer à l'unanimité le lot n°2 à l'entreprise Jayle pour 5 165,00 € HT

Restauration des registres d'état civil, demande de subventions: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire informe de la nécessité de restauration de 5 registres d'état civil. Deux sociétés ont été consultées : L'atelier Gaillard pour un montant total 1 470.13 € TTC, et Fabrègue Duo pour un montant de 2 609.67 € TTC.

Le CM décide de retenir la proposition de l'Atelier Gaillard pour un montant de 1 470.13 € TTC et de solliciter une aide à hauteur de 50 % des archives départementales de Tulle.

Participation à la fédération départementale d'électrification: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire donne lecture du courrier de la Sous-préfecture de Brive du 6 mars 2013 concernant la participation de la Commune de Dampniat aux dépenses de fonctionnement de la Fédération départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

Le montant des contributions fiscalisées qu'elle envisage de mettre en recouvrement par les services fiscaux pour l'année 2013 est de 1 725€. Il est décidé la mise en recouvrement par les services fiscaux.

Choix de l'entreprise "reconversion court de tennis": [Adoptée à l'unanimité]

Le conseil municipal a inscrit un programme de reconversion du court de tennis en terrain multisports et suite à une consultation, nous avons reçu quatre propositions :

- Tennis Aquitaine pour 35 190 € HT
- Auvergne Sports pour 43 736 € HT
- Oval'collectivités pour 26 810 € HT
- Mefran pour 27 250 € HT

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 8 mars 2013 , le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux à l'entreprise Mefran pour un montant de 27 250 € HT

Le maire précise que l'exécution des travaux sera conditionnée par l'attribution de subventions conséquentes.

Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2012 de la commune et affectation des résultats: [Adoptée à l'unanimité]

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		142 236,84 €	53 134,23 €		53 134,23 €	142 236,84 €
Opérations de l'exercice	415 578,89 €	536 548,18 €	172 437,31 €	163 193,31 €	588 016,20 €	699 741,49 €
<b>TOTAUX</b>	<b>415 578,89 €</b>	<b>678 785,02 €</b>	<b>225 571,54 €</b>	<b>163 193,31 €</b>	<b>641 150,43 €</b>	<b>841 978,33 €</b>
Résultat de clôture		263 206,13 €	62 378,23 €			200 827,90 €
Reste à réaliser			50 325,16 €	24 469,42 €	50 325,16 €	24 469,42 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>415 578,89 €</b>	<b>678 785,02 €</b>	<b>275 896,70 €</b>	<b>187 662,73 €</b>	<b>691 475,59 €</b>	<b>866 447,75 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>263 206,13 €</b>	<b>88 233,97 €</b>			<b>174 972,16 €</b>
<b>Affectation</b>						
Investissement	Solde exécution cumulé			<b>-62 378,23 €</b>		
	Solde restes à réaliser			<b>-25 855,74 €</b>		
	<b>Besoin de financement total</b>			<b>-88 233,97 €</b>		
Fonctionnement	Résultat de l'exercice			120 969,29 €		
	Résultats antérieurs			142 236,84 €		
	<b>Total à affecter</b>			<b>263 206,13 €</b>		
<b>Affectation</b>	<b>Couverture besoin section Investissement</b>			<b>88 233,97 €</b>		
	<b>Excédent fonctionnement à reporter</b>			<b>174 972,16 €</b>		

Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2012 du lotissement et affectation des résultats: [Adoptée à l'unanimité]

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	983,38		202 462,61		203 445,99	
Opérations de l'exercice	1 456,00		4 000,00		5 456,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>2 439,38</b>		<b>206 462,61</b>		<b>208 901,99</b>	
Résultats de clôture	2 439,38		206 462,61		208 901,99	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 439,38</b>		<b>206 462,61</b>		<b>208 901,99</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>2 439,38</b>		<b>206 462,61</b>		<b>208 901,99</b>	

L'ensemble des comptes est consultable en mairie

Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe et création d'un poste d'adjoint technique de 1ère Classe: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle à l'assemblée ; conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18 novembre 2010.

Il est décidé :

- **La suppression** d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.
- **La création** d'un emploi d'adjoint technique 1ère classe, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Renouvellement d'adhésion à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes: [Adoptée à l'unanimité]

La commune adhère depuis de nombreuses années à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes de l'arrondissement de Brive. Vu le contexte de crise grave que nous connaissons, il est plus que jamais indispensable de poursuivre et d'intensifier les actions facilitant l'accès à l'emploi des jeunes. Il est décidé de renouveler pour 2013 son adhésion à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes, pour un montant de 436,15 €.

Achat columbarium et demande subvention au Conseil Général: [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur le maire précise qu'il n'y a plus de case libre dans notre columbarium et propose donc d'en acquérir un autre. Suite à une consultation, nous avons reçu plusieurs offres, la moins disante est celle de l'entreprise Treille de Saint Germain les Vergnes, elle est d'autant plus intéressante que le columbarium actuel provient de cette entreprise et que dans un souci d'esthétique, il semble judicieux d'en acquérir un identique à celui existant. Il est décidé d'acquérir un columbarium à l'entreprise Treille pour un montant de 2 950 € TTC, de prévoir 150 € de frais de terrassement et de demander une subvention au Conseil Général.

Renouvellement adhésion CAUE: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle que la Commune travaille régulièrement avec le service départemental de Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Corrèze, il précise que tout habitant de la commune peut le consulter. Il est décidé de s'acquitter de la cotisation annuelle comme pour les années précédentes, d'un montant pour 2013 de 150 €.

Renouvellement adhésion fondation du patrimoine: [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire rappelle l'opération de restauration du petit patrimoine aidé financièrement par la Fondation du Patrimoine. Il rappelle que la collaboration avec la Fondation du Patrimoine est conditionnée par une adhésion de la commune. Il est décidé de renouveler notre adhésion 2013 à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 50 €.

Vote des taux de taxe 2013:

Le maire informe le Conseil Municipal d'une erreur des services fiscaux, à savoir la non prise en compte de l'augmentation de la taxe d'habitation sur l'année 2012, une délibération en date du 29 mars 2012 fixait une augmentation du taux de la taxe d'habitation de 9,17% à 9,30%.

Le maire précise qu'il a constaté cette erreur en décembre suite à la réception du document envoyé par les services fiscaux notifiant les produits pour 2012, document reçu en mairie en décembre 2012. Il précise également avoir informé les services fiscaux, qui ont reconnu leur erreur et disent ne pas pouvoir effectuer un rattrapage compte tenu du fait que les taxes sont déjà perçues sur la base d'un taux de taxe d'habitation à 9,17%.

Le maire donne lecture de la moyenne départementale des taux : taxe d'habitation = 18.24 %, foncier bâti = 22.72 %, foncier non bâti = 87.78 %.

Le maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux comme en 2012, ce qui va représenter pour les administrés une augmentation des taux de taxes de 0,50% répartie sur la taxe d'habitation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à « 8 pour » d'approuver les taux de taxes ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 9.30 % - Foncier bâti : 23.89 % - Foncier non bâti : 81.00 %

Vote des subventions aux associations: [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur Le Maire fait état au Conseil Municipal des demandes de subventions formulées par les associations communales et extra communales. Il est précisé que Monsieur COSTE, étant représentant associatif, ne prend pas part au vote. Il est décidé l'attribution de subventions pour **8 882,56 €**, somme inscrite au BP 2013.

Associations communales		Associations extra communales	
Anciens Combattants	310,00 €	ADIL	34,00 €
Amicale Laïque	750,00 €	ONAC (Bleuets de France)	31,00 €
Sub except. ALD concert aux champs	300,00 €	Bibliothèque centrale	31,00 €
ASD	2 000,00 €	F. O. L.	16,00 €
Sub except.ASD 40 ans du club	500,00 €	Instance gérontologie	100,00 €
Boule Dampniacoise	450,00 €	Protection civile	16,00 €
Chasse	310,00 €	S. P. A.	20,00 €
Comité des Fêtes	750,00 €	U. S. E. P.	16,00 €
Sub exceptionnelle site web	28,56 €	Pupilles Enseignement Public	20,00 €
Parents d'élèves	310,00 €	ADAPEI	20,00 €
Restons Jeunes	550,00 €	APICEMH	20,00 €
Sub exceptionnelle 30 ans du club	1 100,00 €	ODCV	50,00 €
Ecole Dampniat	500,00 €	Comice arrondissement	50,00 €
Sub exceptionnelle prévisionnelle	500,00 €	Banque alimentaire	50,00 €
		Restaurant du cœur	50,00 €
<b>Total : 8 358,56 €</b>		<b>Total 524,00 €</b>	

Montant de la redevance d'occupation du domaine public ERDF 2013: [Adoptée à l'unanimité]

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du **27 janvier 1956**. L'action collective des syndicats d'électricité, tels que le Syndicat d'électricité auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Suite au **décret n° 2002-409 du 26 mars 2002** portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il est décidé :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum soit 190€;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année

Redevance d'occupation du domaine public France Telecom: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire soumet à l'examen du Conseil Municipal les dispositions relatives aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévues par le code des Postes et Télécommunications définissant le barème applicable pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal décide la mise en application du barème maximum pour le calcul et le paiement de la redevance d'occupation du domaine public de notre commune pour 2012, soit un montant de 1 385.11 €.

Vote Budget Primitif commune 2013: [Adoptée à l'unanimité]

DEPENSES			RECETTES		
Fonctionnement	Reste à Réaliser	BP 2013	Fonctionnement	Reste à Réaliser	BP 2013
Charges à caractère général		180 677,80 €	Remboursement personnel		9 000,00 €
Charges de personnel		180 850,00 €	Produits des services		24 650,00 €
Autres charges gestion courante		92 250,56 €	Impôts et taxes		336 969,83 €
Charges financières		22 500,00 €	Dotations et subventions		141 334,00 €
Dépenses imprévues		20 000,00 €	Autres produits		18 000,00 €
Amortissements		2 708,00 €			
<b>Virement à la section d'inv 023</b>		<b>205 939,63 €</b>			
<b>Déficit de fonctionnement</b>		0,00 €	<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>174 972,16 €</b>
<b>CUMUL DEPENSES</b>		<b>704 925,99 €</b>	<b>CUMUL RECETTES</b>		<b>704 925,99 €</b>
Investissement	Reste à Réaliser	BP 2013	Investissement	Reste à Réaliser	BP 2013
Remboursement d'emprunts		61 500,00 €	Dotations (FCTVA TLE)		32 337,55 €
Remboursement dépôt caution		1 000,00 €	Subventions DETR	24 469,42 €	43 718,82 €
Travaux votés en 2012 non terminés	50 325,16 €	224 704,00 €	Emprunts		0,00 €
moins value		0,00 €	Amortissements		2 708,00 €
Integration frais d'études		22 707,00 €	Integration frais d'études		22 707,00 €
Dépenses imprévues		0,00 €	produit cession immobilisation		2 500,00 €
			<b>Affectation du résultat</b>		<b>88 233,97 €</b>
			<b>Virement de la section fonct 021</b>		<b>205 939,63 €</b>
<b>Déficit investissement reporté</b>		<b>62 378,23 €</b>	<b>Excédent investissement reporté</b>		
<b>CUMUL DEPENSES</b>	<b>50 325,16 €</b>	<b>372 289,23 €</b>	<b>CUMUL RECETTES</b>	<b>24 469,42 €</b>	<b>398 144,97 €</b>
<b>RAR + PROPOSITIONS NOUVELLES</b>		<b>422 614,39 €</b>	<b>RAR + PROPOSITIONS NOUVELLES</b>		<b>422 614,39 €</b>

Vote Budget Primitif lotissement 2013: [Adoptée à l'unanimité]

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
article	intitulé	observations	montant	article	intitulé	observations	montant
605	travaux	voirie, VRD,..	3 500,00	7015	vente terrains aménagés	vente parcelles	80 000,00
608	frais accessoires	commission sur emprunt		7133	variation en cours de	en fin d'année, reprend	
		transfert intérêt emprunt	1 456,00		production	total chap. 60 (C 335)	
				71355	variation terrains aménagés	intégration lots achevés	4 956,00
6015	terrain à aménager	terrain acquis+frais				(par D 3555)	
6045	études			774	subvention exceptionnelle	subvention budget principal	2 439,38
		<b>s/total (coût de product</b>	<b>4 956,00</b>				
6522				796	transfert de charges	intérêts d'emprunts	1 456,00
6611	intérêts emprunt		1 456,00				
71355	variation terrains aménagés	constatation vente de lots (par C 3555)	80 000,00				
				002	résultat fonct. reporté	excédent	
002	résultat reporté	déficit	2 439,38				
		<b>TOTAL</b>	<b>88 851,38</b>			<b>TOTAL</b>	<b>88 851,38</b>
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
1641	emprunt	remboursement capital	4 000,00	1641	emprunt		139 925,09
3555	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	4 956,00	3555	terrains aménagés	sortie du stock de lots vendus (D 71355)	80 000,00
001	résultat inv. reporté	déficit	210 969,09				
		<b>TOTAL</b>	<b>219 925,09</b>			<b>TOTAL</b>	<b>219 925,09</b>

### Sécurité routière dans le bourg

Considérant le problème de vitesse excessive des véhicules circulant dans le Bourg, sur les rues Auguste TAURISSON et Edouard VIALLE ainsi que le problème de sécurité qui se pose à l'intersection de ces rues et des voiries communales n°1 et n° 9.

Il est installé:

- o un "CEDER LE PASSAGE" à l'intersection de la rue Edouard VIALLE et de la voirie communale n°1. Les automobilistes circulant sur la rue Edouard VIALLE marqueront en conséquence le "CEDER LE PASSAGE".
- o un "CEDER LE PASSAGE" à l'intersection de la rue Auguste TAURISSON et de la voirie communale n° 9. Les automobilistes circulant sur la rue Auguste TAURISSON marqueront en conséquence le "CEDER LE PASSAGE".

### Rythmes scolaires

74,2 % des élèves des écoles de la Corrèze, soit 14 015 élèves, ont adopté la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2013 : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi, cela concerne 174 écoles appartenant à 120 communes.

Notre commune en accord avec le conseil d'école a décidé la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée prochaine.

Le conseil d'école et les élus travaillent désormais à préciser l'organisation et les contenus de la nouvelle semaine scolaire et périscolaire. Les parents d'élèves sont, bien évidemment, associés aux travaux, un questionnaire a été envoyé et une réunion a eu lieu le jeudi 4 avril en présence de 17 familles (sur 33).

ci dessous les horaires qui seront appliqués à Dampniat.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Matin</b>	Horaire de début de classe	8:30	8:30	8:30	8:30	8:30	
	Horaire de fin de classe	11:30	11:30	11:15	11:30	11:30	
<b>Pause méridienne</b> (1 h 30 minimum)	Horaire de début	11:30	11:30		11:30	11:30	
	Horaire de fin	13:00	13:00		13:00	13:00	
<b>Après-midi</b>	Horaire de début de classe	13:00	13:00		13:00	13:00	
	Horaire de fin de classe	15:30	15:00		15:30	15:15	
<b>activités pédagogiques complémentaires (A PC)</b>	Horaire de début	15:30			15:30		
	Horaire de fin	16:00			16:00		
Total horaire quotidien de classe		05:30	05:00	02:45	05:30	05:15	00:00
Total horaire quotidien APC		0:30	0:00	0:00	0:30	0:00	0:00
Temps d'enseignement hebdomadaire		24:00					

Les **activités pédagogiques complémentaires** auront pour objet, soit d'**aider les élèves** lorsqu'ils rencontrent des **difficultés** dans leurs apprentissages, soit de les **accompagner dans leur travail personnel** ou leur proposer toute **autre activité** prévue par le projet d'école, elles sont dispensées par les professeurs.

### SIRTOM

Dans le cadre de la nouvelle gestion des déchets mise en place depuis le 1er janvier 2013, vous disposez des équipements nécessaires ( bacs pucés, bacs collectifs à clés, sacs post-payés) pour la nouvelle collecte.

Il est constaté que certains d'entre vous continuent à présenter leurs déchets dans un contenant personnel (bac ou sac plastique)

Le sirtom nous informe qu'à partir de ce jour, il ne collectera uniquement les contenants relevant du nouveau dispositif.

Le point d'apport volontaire situé au stade va être modifié, il va être mise en place des colonnes semi enterrées à la place de celles actuellement posées.

Nous n'avons toujours pas de date de mise en place du ramassage des bacs jaunes, dans l'attente, vous devrez continuer de les apporter au point d'apport volontaire,

***Nous vous rappelons que le brûlage de déchets ménagers et la destruction des ordures ménagères à l'aide d'incinérateur individuel sont interdits conformément à l'art. 84 du Règlement Sanitaire Départemental .Arrêté préfectoral modifié du 3 décembre 1990.***

## Rappel sur le bruit et sur les feux

Un arrêté préfectoral en date du 24 novembre 1999 précise :

Article 19 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitations, des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Article 20 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

**A cet effet, les travaux de bricolages et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivant : Les jours ouvrables ; de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis ; de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**Les dimanches et jours fériés ; de 10h00 à 12h00.**

**L'utilisation du feu concernant l'élimination des déchets combustibles est strictement réglementé, Il est en outre interdit d'incinérer les produits dérivés du pétrole. En outre toute incinération est interdite du 15 février au 31 mai et du 1 juillet au 30 septembre à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des forêts, bois, landes, friches et maquis, seules les incinérations en tas sont permises (les feux courants sont toujours interdits).**

## Infirmières libérales

Un cabinet d'infirmières libérales s'est installé à Lacoste, il s'agit de Juliette BRIGNON (07 87 39 62 67) et de Florence MAMY (06 43 50 47 66)

## Commerce de dampniat

Notre commerce multiservices est fermé, nous espérons une reprise rapidement, dans cette attente nous vous informons du passage d'un commerce ambulancier (Épicerie, pain...) les mardi à 11h45 et les samedi à 10h30, sur la place de l'église.

## CCAS

La Commission Communale d'Action Sociale a décidé, lors de sa réunion du 2 avril dernier, d'offrir à nos anciens de Dampniat, soit un repas ou colis selon les conditions suivantes ; pour les 80 ans et plus, un repas ou un colis de Noël et pour les 75 ans à 79 ans uniquement un repas.

Cette décision s'applique uniquement aux personnes « résident permanent » à Dampniat.

## Enquête Nationale Hirondelles

### **A la recherche des Hirondelles de DAMPNIAT !**

Les hirondelles sont en déclin un peu partout en France. Une enquête nationale est lancée pour tenter de mieux comprendre le statut actuel de ces oiseaux et de mieux comprendre les raisons de cette régression.

L'enquête nationale hirondelles est un projet coordonné par la LPO, relayé localement par la LPO Corrèze et l'Amicale laïque de Dampniat. Cette enquête de deux ans (2012-2013) a pour objectif de recenser tous les nids occupés d'Hirondelles de fenêtre et rustique dans au moins dix communes par département. Dampniat a été sélectionnée comme commune témoin et fera donc l'objet d'un recensement des hirondelles.

### **Des ornithologues et des amoureux de la nature vont sillonner la commune !**

La recherche des Hirondelles de fenêtre n'est pas une tâche difficile. Cette espèce construit son nid sur les façades des maisons. On peut généralement les observer depuis la rue. Peut-être avez-vous déjà aperçu ces petites boules de boue de la taille d'un melon accrochées sous un avant-toit ! Localiser les nids d'Hirondelle rustique est un travail plus complexe ! Cette espèce s'installe généralement dans des granges ou des garages. Pour les compter, ou pour vous demander des informations, des ornithologues viendront peut-être frapper à votre porte pour vérifier que des hirondelles aperçues depuis la rue, nichent bien chez vous. Faites leur bon accueil. Ces passionnés d'oiseaux pourront répondre à toutes vos interrogations sur les hirondelles !

### **Pourquoi un tel projet ?**

Des études coordonnées par le Muséum national d'Histoire naturelle révèlent un dramatique déclin des effectifs des deux espèces d'hirondelles en l'espace d'une vingtaine d'années : -41% pour l'Hirondelle de fenêtre et -12% pour l'Hirondelle rustique ! (source MNHN 2009). Les causes de ce déclin ne sont pas clairement identifiées, mais il est probable que les changements des pratiques culturelles et architecturales soient impliqués. Pour tenter d'en savoir plus, la LPO, aidée des nombreuses associations locales de protection, lance cette année et pour deux ans une enquête nationale sur les hirondelles, base initiale d'un observatoire plus durable.

## **Vous pouvez prendre part à cette enquête !**

Pour contribuer à cette enquête, il suffit de sillonner sa commune et de localiser les couples nicheurs d'hirondelles, idéalement entre le 15 mai et le 15 août, puis de saisir ses observations sur le site dédié ou directement en appelant Alain Aubry [aubrya@orange.fr](mailto:aubrya@orange.fr) ou 05 55 92 14 70.

Plus d'informations sur : [www.enquete-hirondelles.fr](http://www.enquete-hirondelles.fr) Contact : LPO Corrèze : [correze@lpo.fr](mailto:correze@lpo.fr)

### **Etat civil 2012**

#### **Naissances**

Le 03 mars Lorenzo REIS-RUBINA  
Le 02 mai Alix TONEL  
Le 02 août Noah Paul-Antoine DOUNIES  
Le 15 novembre Mila LOPES

#### **Mariages**

Le 02 juin Michel ALVES DE OLIVEIRA et Cynthia BONIFAIT  
Le 27 juillet Alain LAURENCOU et Lysa ROUQUIE  
Le 04 août Thimothée PISTOROZZI et Emilie LATOUR  
Le 12 décembre Fabrice ASTIEN et Anne RHODDE

#### **Décès**

Le 14 janvier Marie Lucienne MARVY  
Le 23 janvier Cyprien Hubert FAYE  
Le 28 février Bernard Pierre SEREZAT  
Le 13 avril Marie Jeanne CHAPUT  
Le 06 juin Gilles CHAVET

Le 1er août Pierre Sylvain SAULE  
Le 27 septembre Antoine DE FAUCAL  
Le 23 octobre Simone SIDRIE  
Le 28 novembre Franz VOGT

### **Agenda des activités 2013**

- 26 mai à 09h00, qualificatif départemental en triplettes (la boule dampniacoise)
- 09 juin à 12h00, fête du 30<sup>ième</sup> anniversaire du club, à la salle des fêtes (Club « Restons Jeunes »)
- 21 juin à 21h00, concert à la salle des fêtes de la Chapelle aux Brocs. (ALD - Chorale De Si De La)
- 22 juin à 14h00, journée d'échange inter-associative avec la commune de Cazoulès à Cazoulès
- 28 juin à 18h00, fête de l'école. (Parents d'élèves)
- 28 juin à partir de 21h30 plate-forme pétanque au stade, traditionnel feu de St Jean. (Comité des Fêtes)
- 29 juin à partir de 15h00, fête du 40<sup>ième</sup> anniversaire du club, au stade (ASD)
- 6 juillet à 21h00, 5<sup>ème</sup> concert aux champs au Moulin du Juge(ALD)
- 20 juillet à 18h30 à la stèle Roger Chabrier en bordure de la RD 48, route d'Aubazine. L'association des anciens combattants et la municipalité organisent une cérémonie commémorative à la mémoire du résistant Roger Chabrier. A l'issue de cette cérémonie un vin d'honneur sera offert à la mairie.
- 27 juillet 18h00 au stade, marché de producteurs de pays. (ASD)
- 14 au 17 août ; Fête votive au stade. (Comité des Fêtes)
  - 14 août 20h00, 19<sup>ème</sup> foulées Dampniacoises, course pédestre, 10 km.
  - 14 août 22h00, cinéma plein air.
  - 15 août 14h00, concours de pétanque.
  - 16 août à 09h30, balade en Corrèze 2013, départ du stade
  - 17 août 09h00, vide grenier
  - 17 août 20h00, repas champêtre
- 1<sup>er</sup> septembre à 09h00, concours de pétanque inter clubs (la boule dampniacoise)
- 19 octobre à 14h00, concours de pétanque départemental "tête à tête" (la boule dampniacoise)
- En octobre (date à définir) journée découverte chasse (société de chasse de Dampniat)

#### Contacts Associations:

Amicale Laïque Dampniat: [contact@aldampniat.fr](mailto:contact@aldampniat.fr)

Club "restons jeunes": [mfgcoste@wanadoo.fr](mailto:mfgcoste@wanadoo.fr)

Association des Parents d'Elèves: [cecile.oto@orange.fr](mailto:cecile.oto@orange.fr)

La boule dampniacoise: [a.soleilhavoup@wanadoo.fr](mailto:a.soleilhavoup@wanadoo.fr)

Comité des fêtes: [gallandlaurent@orange.fr](mailto:gallandlaurent@orange.fr) ou [melaniemeraud@hotmail.fr](mailto:melaniemeraud@hotmail.fr)

Association Sportive Dampniat: [pilar.delmas@sfr.fr](mailto:pilar.delmas@sfr.fr) ou [vieillescazes.david@orange.fr](mailto:vieillescazes.david@orange.fr)

Société de chasse: [dannic.roche@orange.fr](mailto:dannic.roche@orange.fr)

**Les personnes souhaitant recevoir les informations municipales par courrier électronique peuvent nous le signaler en envoyant un mail à l'adresse : [mairie.dampniat@libertysurf.fr](mailto:mairie.dampniat@libertysurf.fr)**